

CONSTITUTIONS ET RÉGLEMENTS

DE LA

CONFRÉRIE DE SAINTE ANNE

DE LA PAROISSE DE ST-JEAN-BAPTISTE

DE QUÉBEC.

Notions préliminaires.

La Confrérie de sainte Anne a été érigée à N.-D. de Québec, en 1657, alors que les RR. PP. Jésuites étaient chargés des fonctions curiales dans la ville de Québec. Elle a été transférée régulièrement dans l'église de St-Jean-Baptiste de Québec par un décret de Sa Grandeur Mgr Baillargeon, de vénérée mémoire, en date du 11 avril 1858.

L'incendie de l'église St-Jean-Baptiste en 1881, a rendu bien difficile le fonctionnement régulier de cette confrérie ; les membres n'ont pu être suivis comme par le passé, la ferveur s'est ralentie et l'association est devenue languissante.

Afin de lui rendre sa vie d'autrefois, il a été jugé à propos de l'affilier à l'Archiconfrérie de Ste-Anne de Beaupré pour permettre à ses membres de participer à un plus grand nombre d'indulgences et privilèges.

Et l'on a cru qu'il était bon de profiter de cette occasion pour organiser, dans cette confrérie, une association, grandement désirée depuis longtemps, pour les